

Paris, le 21 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus – COVID-19 : le Conseil National des Etablissements Thermaux (CNETH) et l'ANMCT (Association Nationale des Maires de Communes Thermales) demandent la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'état de « catastrophe sanitaire ».

Les 110 établissements thermaux français ont été fermés ou contraints de rester fermés à titre préventif par les autorités sanitaires le lundi 16 mars 2020. Acteurs de la santé de nos concitoyens, les exploitants thermaux responsables et solidaires s'associent sans réserve à cette mesure propice à endiguer la dissémination du coronavirus. La crise sanitaire plonge les établissements thermaux, les communes thermales et l'ensemble de la filière thermale (hôteliers et hébergeurs, restaurateurs, prestataires de services, fournisseurs et médecins thermaux) dans une situation de crise économique sans précédent dans la mesure où la quasi-totalité des acteurs économiques des stations thermales sont contraints à une inactivité totale.

Les adhérents du CNETH et les socio-professionnels ont malheureusement fait le constat que la couverture assurantielle de ce sinistre n'était pas garantie, et qu'une indemnisation au titre de la perte d'exploitation semblait exclue du fait du caractère généralisé du sinistre épidémique.

Les actions de soutien mises en place par l'Etat, pour louables qu'elles soient, ne seront malheureusement pas suffisantes, pour épargner à certaines entreprises de graves difficultés financières qui pourraient les conduire à des licenciements voire à la cessation d'activité. L'aide octroyée par le Fonds de solidarité paraît également trop restrictive. L'Etat, même providentiel, ne pourra à lui seul, régler tous les problèmes et il est donc essentiel que la solidarité des partenaires économiques s'exprime pleinement, et en premier lieu, celle des compagnies d'assurance qui doivent sans tarder réévaluer leur position dans l'indemnisation des conséquences économiques de la crise sanitaire.

C'est pourquoi, le CNETH, l'ANMCT comme l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), soutiennent sans réserve la CPME dans sa demande de reconnaissance par les pouvoirs publics d'un « **état de catastrophe sanitaire** », afin de débloquent une indemnisation par les compagnies d'assurances des effets « non assurables » comme le prévoit le code des assurances pour les catastrophes naturelles.

« Depuis le début de la semaine, le CNETH effectue des démarches régulières auprès de la CPME et du MEDEF pour faire reconnaître le statut juridique de « catastrophe sanitaire » liée à la crise du COVID-19. François ASSELIN, Président de la CPME défend avec pugnacité cette position auprès du ministre des Finances, Monsieur Bruno LE MAIRE. Dans l'attente de connaître la position du MEDEF, nous demandons à son Président Geoffroy ROUX de BEZIEUX, d'organiser sans délai une concertation entre

l'ensemble des fédérations représentant leurs adhérents sinistrés et la Fédération Française des Assurances pour dégager une position convergente acceptable par les parties. Sachez que le CNETh, bi-adhérent des Confédérations patronales, œuvre et œuvrera dans les jours qui viennent à la défense des intérêts financiers des acteurs de la filière thermale ».

Thierry DUBOIS, Président du CNETh

« Dans nos communes, la suspension de l'activité thermale depuis le 16 mars impacte fortement l'économie locale. Les hôteliers, restaurateurs, cafetiers, commerçants, artisans, l'ensemble des hébergeurs et les professions annexes vont rencontrer, à brève échéance, de grandes difficultés financières, pouvant mettre en péril leurs activités. Ainsi, nous nous associons pleinement aux démarches portées par le Conseil National des Etablissements Thermaux afin d'obtenir de l'Etat cette reconnaissance de "catastrophe sanitaire".

Le groupe d'études sur le thermalisme à l'Assemblée Nationale et de nombreux sénateurs appuient nos démarches sans la moindre réserve. L'Association Nationale des Maires des Communes Thermales continuera également à protéger, avec force et vigilance, l'économie des stations thermales françaises ».

Paul AUDAN, Président de l'ANMCT

[Contact presse](#)

[Service Compris](#)

Bertrand de Tilleul - bdetilleul@service-compris.com - +33 (0)6 10 34 60 46